

REMBOURSEMENT DES VACCINS ANTIGRIPPAUX 2018-2019

Tous les vaccins sont remboursables avec mention 'tiers payant applicable'

Le groupe-cible est cependant différent entre vaccins (conditions différentes).

| | |
|--|---|
| <p><u>Pour l'INFLUVAC TETRA 2018 (cnk = 3720935)</u></p> <p><i>le vaccin fait l'objet d'un remboursement que s'il a été prescrit dans l'une des situations suivantes:</i></p> <p><i>a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;</i></p> <p><i>b) pour les bénéficiaires <u>âgés de 18 ans ou plus</u> qui sont atteints d'une des maladies chroniques suivantes: affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;</i></p> <p><i>c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres adultes de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;</i></p> <p><i>d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;</i></p> <p><i>e) pour les bénéficiaires enceintes <u>âgées de 18 ans ou plus</u> après le 1er trimestre de grossesse;</i></p> <p><i>f) pour des bénéficiaires institutionnalisés <u>âgés de 18 ans ou plus</u>;</i></p> <p><i>g) pour bénéficiaires <u>à partir de 18 ans</u> sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.</i></p> | <p><u>Pour le VAXIGRIP TETRA (cnk 3742780) et pour ALPHARIX TETRA (cnk 3745577)</u></p> <p><i>le vaccin fait l'objet d'un remboursement que s'il a été prescrit dans l'une des situations suivantes:</i></p> <p><i>a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;</i></p> <p><i>b) pour les bénéficiaires qui sont atteints d'une des maladies chroniques suivantes: affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;</i></p> <p><i>c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;</i></p> <p><i>d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;</i></p> <p><i>e) pour les bénéficiaires enceintes après le 1er trimestre de grossesse;</i></p> <p><i>f) pour des bénéficiaires institutionnalisés;</i></p> <p><i>g) pour bénéficiaires <u>de 6 mois à 18 ans</u> sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.</i></p> |
|--|---|

Source : info APB 23-07-2018